



## MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

### AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

( Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 05 février 2021, à 18 heures 30.

#### Objet de la réunion

- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune pour l'éclairage public isolé Allée du Pré Saulé,
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif communal,
- Cimetière: concession et taxes funéraires,
- Convention pour la réalisation d'un schéma directeur incendie,
- Vérification des hydrants,
- Projets communaux et financement,
- Nomination d'un élu pour la commission locale d'évaluation des transferts de charges (C.L.E.T.C.),
- Modification statutaire INSE suite à la prise de la 'Compétence Mobilité',
- Questions diverses.

Information.: Le conseil débutant après 18h, le public ne pourra pas se rendre au conseil municipal car l'assistance au conseil ne constitue pas un motif permettant de sortir de chez soi pendant les heures du couvre-feu.

Fait à Bourth, le 29 janvier 2021

Le Maire

Sébastien JOUSET